

**N° 18/9.23**

**[PRÉAVIS N° 18/5.23](#)**

**RÉPONSE À LA MOTION DU GROUPE DES VERT·E·S « POUR DES PROTECTIONS HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES ET ÉCOLOGIQUES »**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**1 PRÉAMBULE**

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie le 30 mai 2023, en salle des commissions à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mmes Annabelle Amsler, Émilie Bovet, Clémence Langone, Rita Wyss (absente), de MM. Marc Lambrigger, Jonathan Muller ainsi que de Mme Camille Robert, présidente-rapporteuse.

La commission tient à remercier M. Laurent Pellegrino, Conseiller municipal en charge du Service Cohésion sociale, logement et sécurité, ainsi que Mme Mama Anne, Cheffe de Service cohésion sociale, logement et sécurité pour leur présentation détaillée du rapport-préavis ainsi que leurs réponses apportées aux questions des commissaires.

**2 PRÉSENTATION DU RAPPORT-PRÉAVIS**

Le rapport-préavis étudié par la commission fait suite à une motion déposée le 2 février 2022 par Mme Annabelle Amsler et consorts, « Pour des protections hygiéniques réutilisables et écologiques ». Le texte de la motion aborde à la fois des enjeux d'écologie, avec l'objectif de promouvoir l'utilisation de protections hygiéniques écologiques et réutilisables, ainsi que des enjeux de précarité menstruelle. La motion demande ainsi à la Municipalité d'offrir à toutes les personnes menstruées de la commune un bon de CHF 20.- pour l'achat de protections hygiéniques réutilisables valable dans un commerce spécialisé à Morges.

Pour répondre à la motion, la Municipalité a procédé à une étude des politiques mises en œuvre dans les communes avoisinantes, dont Renens. Elle s'est aussi renseignée auprès des professionnel·le·s de la santé sexuelle et reproductive ainsi que des associations actives dans le champ de la précarité. Toutes ces informations l'ont amenée à faire une contre-proposition aux mesures demandées par la motion, qui devrait compléter les mesures mises en place par le Canton dans les écoles du secondaire II. La Municipalité précise en outre avoir estimé que si toutes les personnes qui recevaient le bon de 20 CHF l'utilisaient, cette mesure coûterait trop chère. Une mesure à large spectre, qui s'adresserait à l'ensemble de la population, ne lui semblait pas non plus la plus adéquate pour toucher un public plus spécifique.

La Municipalité formule donc une contre-proposition qui vise à répondre à la fois aux enjeux écologiques et de précarité menstruelle au travers de trois actions :

- La mise à disposition de protections hygiéniques pour des publics jeunes et précaires, à l'Espace Couvaloup, à la cantine scolaire de Beausobre ainsi qu'à la Bibliothèque communale. La Municipalité précise que des demandes pour disposer de protections menstruelles gratuites dans ces lieux lui sont déjà parvenues ;

- Une campagne d'information le 28 mai, à l'occasion de la Journée mondiale de la santé et de l'hygiène menstruelle, afin de sensibiliser la population aux produits d'hygiène menstruelle écologiques. Cette campagne sera produite en collaboration avec le Service durabilité de la Ville ainsi que des organisations spécialisées ;
- La réalisation d'ateliers de sensibilisation afin de casser le tabou autour des règles et d'informer plus précisément les participantes sur les protections hygiéniques réutilisables. Ces ateliers seront proposés à trois tranches d'âge, en complémentarité avec les actions menées en milieu scolaire. Ils pourraient accueillir une vingtaine de participantes, qui se verront offrir un bon de CHF 25.- pour l'achat de protection hygiénique réutilisable dans un commerce morgien.

En réponse à une question de la commission, la Municipalité précise qu'elle a pu calculer les besoins et les coûts du programme de distribution au moyen d'un outil développé par le Canton, qui prend en compte le nombre de personnes qui fréquentent un lieu donné ainsi que son nombre de jours d'ouverture. Les besoins seront ensuite réévalués selon la vitesse avec laquelle les distributeurs se vident. Une enquête par questionnaire devra également être réalisée. Concernant le coût des ateliers, un devis a été demandé au prestataire agréé par le service cantonal de prévention en milieu scolaire.

Concernant les fournisseurs de protections, la Municipalité informe la commission que le Canton a transmis sa liste de fournisseurs de distributeurs et des protections pour les remplir. Le Service Cohésion sociale, logement et sécurité a ainsi pu rencontrer deux fournisseurs locaux qui pourraient également participer aux ateliers de sensibilisation et conseiller les personnes menstruées.

La commission a exprimé à la Municipalité son souci que seules des personnes intéressées et sensibilisées à la thématique des protections hygiéniques écologiques ne participent aux ateliers. La Municipalité a répondu que tous les acteurs sociaux concernés seront informés sur la tenue des ateliers et que ceux-ci pourront ensuite diffuser l'information auprès de leurs publics.

### 3 DISCUSSION

L'ensemble des commissaires ainsi que la motionnaire se disent satisfait·e·s de la réponse apportée à la motion. Les commissaires soulignent l'importance des enjeux autour de la précarité menstruelle et souhaitent rappeler que parfois, de jeunes personnes menstruées peuvent également se retrouver sans protection hygiéniques par manque de moyens mais aussi par oubli ou parce qu'elles connaissent des situations de négligence parentale. Le développement d'un plan d'action en trois axes, avec des éléments de formation, semble une piste adéquate. La planification d'une évaluation de ces mesures est également un aspect positif à relever.

En discussion, les commissaires sont revenus sur leur souci des groupes-cibles qui seront atteints par les ateliers. La commission est soucieuse que ces ateliers – auxquels la participation est nécessaire pour obtenir un bon d'achat pour une protection réutilisable – n'atteigne pas un public suffisamment large. Un commissaire souligne que des ateliers d'informations seraient par ailleurs bienvenus pour les hommes et plus particulièrement pour les pères. La commission émet donc deux vœux afin d'élargir autant que possible le public-cible de ces ateliers, ce qui permettra d'atteindre au mieux l'objectif de réduire le tabou autour des règles et d'octroyer les bons d'achat à des personnes qui pourraient véritablement en avoir besoin.

Globalement satisfaite, la commission tient toutefois à relever le peu de moyens alloués à ce plan d'action (seulement 14'000 francs par année), en comparaison avec d'autres communes avoisinantes qui ont mis sur pied des plans d'action nettement plus ambitieux pour adresser le phénomène de la précarité menstruelle.

#### 4 CONCLUSION

La précarité menstruelle, associée au tabou autour des règles, est un enjeu important. La Municipalité indique être sensible à cette problématique et estime que des actions ciblées contre la précarité menstruelle répondraient à des besoins concrets. Des demandes pour ce type de prestation lui avaient d'ailleurs déjà été remontées par différents partenaires locaux dans les domaines de la santé sexuelle et de la précarité.

Bien que soulignant le peu de moyens alloués à cette politique en comparaison avec les communes avoisinantes, l'ensemble des commissaires se sont dits satisfaits du plan d'action élaboré par la Municipalité, qui prévoit donc l'installation de distributeurs de protections hygiéniques dans certains lieux clés, la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation ainsi que des ateliers d'information, à la fin desquelles les participantes recevront des bons d'achat de 25 francs pour des protections réutilisables dans un commerce de la ville. Si l'axe de la formation semble être une piste intéressante, les commissaires sont néanmoins soucieux que ces ateliers puissent atteindre des groupes-cibles aussi larges que possible. Un commissaire a par ailleurs souligné que des ateliers d'information pourraient également être utiles aux hommes, notamment aux pères. En ce sens, la commission émet les deux vœux suivants :

1. Que la Municipalité élargisse le public-cible des ateliers afin de sensibiliser également les hommes et en particulier les pères.
2. Que la Municipalité prenne en compte les personnes allophones dans l'organisation des ateliers et dans le cadre de la campagne d'information grand public.

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande d'accepter ce rapport-préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport-préavis de la Municipalité en réponse à la motion du Groupe des Vert·e·s intitulée « Pour des protections hygiéniques réutilisables et écologiques »
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. de prendre acte du présent rapport-préavis
2. d'inscrire un montant au budget 2024 de CHF 14'453.00 sur le compte N°71000.3654.00 et de 13'508.00 dès 2025.

au nom de la commission  
La présidente-rapporteuse

Camille Robert

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 6 septembre 2023.**